



Tarification 2026/2027

Adhésion (dégressive suivant le nombre d'enfant de moins de 16 ans participant à l'accueil) à l'Association gestionnaire de l'accueil (du 6 juillet 2026 au 4 Juillet 2027). Elle sera rajouté sur votre facture.				ADHÉSION
Périscolaire	Selon le QF	Agglo	Prix Goûter	1 er enfant
Lundi, mardi, jeudi et vendredi Tarif horaire (goûter non compris) Facturé au ¼ d'heure	0 à 300	1,02 €	0,35 €	11,00 €
	301 à 500	1,13 €		9,00 €
	501 à 759	1,23 €		7,00 €
	760 à 1000	1,29 €		
	1001 à 1400	1,38 €		
	1401 à 1800	1,54 €		
	> 1801	1,66 €		

1 er enfant	11,00 €
2 ième enfant	9,00 €
3 ième enfant et plus	7,00 €

Principes de la facturation mensuelle

Tout ¼ d'heure entamé est dû. La facturation s'applique le matin à compter de la prise en charge de l'enfant jusqu'au début des cours et s'applique le soir à partir de la sortie des cours jusqu'au départ de l'enfant.

Le goûter sera facturé obligatoirement lorsque l'enfant est présent à l'ouverture de l'accueil périscolaire du soir.

Départ après l'heure de fermeture : 10 €/retard/enfant

Mercredis et Vacances	Tarif AGGLO		TARIF HORS AGLO	
	JOURNEE AVEC REPAS	1/2 JOUR AVEC REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	1/2 JOUR AVEC REPAS
Selon le QF				
0 à 300	6,25 €	5,05 €	7,81 €	6,31 €
301 à 500	8,51 €	6,25 €	10,62 €	7,81 €
501 à 759	10,75 €	8,10 €	13,46 €	10,13 €
760 à 1000	12,21 €	9,55 €	15,27 €	11,95 €
> 1001	12,47 €	9,84 €	15,62 €	12,28 €

Mercredis et Vacances :

Toute annulation doit être faite minimum 4 jours ouvrables avant pour le mercredi et une semaine avant pour les vacances sinon celle-ci seront facturées, sauf avec un certificat médical. Les sorties seront obligatoirement facturées une fois réservées.

Petit déjeuner	0,60 €
Goûter	0,35 €
Repas (ados)	4,00 €

Demi journée avec repas : le matin jusqu'à 13 h 45, l'après midi à partir de 11 h 30

Départ après l'heure de fermeture ou de l'après midi pour le mercredi et les vacances : 10 € / retard / enfant

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles,

Agglo = Habitant de l'Agglomération de Saintes

QF = Quotient Familial (CAF)

Dès le passage en 6 ième : Espace Jeunes : Cotisation forfaitaire de 30 € (de juillet à juin) + coût des repas, goûters et sorties



La Caf 17, la CDA de Saintes et la MSA participent au financement de ce lieu d'accueil

